

Foire aux questions inscription pédagogique (IP) via le Web (pour doubles-licences internes et externes, licences majeure/mineure, L1, L2, L3, DU1, DU2, DU3 et certains masters) Septembre 2017

Faut-il participer à cette campagne ? Si je n'y participe pas que se passera t-il ?

La campagne d'inscription pédagogique (IP) est obligatoire pour tous les étudiants de Licence et de DU.

Si vous ne participez pas à cette campagne d'IP :

- vous ne pourrez pas assister aux TD
- vous ne serez pas convoqué(e) aux examens de Janvier 2018.

Vous êtes-vous déjà connecté à l'ENT ?

NON. Vous devez procéder à cette connexion en allant dans l'espace des étudiants à partir du site www.ent.paris-sorbonne.fr (mode d'emploi ENT et obtenir son identifiant et mot de passe).

Voir page d'aide de l'ENT en cas de difficultés :

http://ent.paris-sorbonne.fr/uPortal/render.userLayoutRootNode.uP?uP_fname=Aide&uP_sparam=activeTab&activeTab=0

Attention : un délai d'attente de 24 heures est nécessaire avant de pouvoir être identifié dans l'ENT

OUI. Vous pouvez procéder à votre inscription pédagogique en ligne.

Comment procéder à votre inscription pédagogique en ligne ?

Vous devez vous connecter à l'adresse <http://ipweb.paris-sorbonne.fr/ip-web/> puis vous identifier avec votre identifiant et votre mot de passe ENT (Votre compte ENT doit avoir été activé 24 heures auparavant, cf paragraphe ci-dessus)

Dates des IPweb	Population concernée
Lundi 11 septembre 2017 à partir de 10h	Doubles-licences internes et externes et Majeures / Mineures
Lundi 11 septembre 2017 à partir de 15h	Mono-licences L1 et DU1
Mardi 12 septembre 2017 à partir de 10h	Mono-licences L2 et DU2
Mercredi 13 septembre 2017 à partir de 10h	Mono-licences L3 et DU3
Jeudi 14 septembre 2017 à partir de 10h	Masters
Jusqu'au Vendredi 29 septembre 2017, 12h Jeudi 05 octobre 2017, 12h	Tous niveaux licences et DU Tous niveaux masters

(IMPOSSIBLE avant et après ces dates et ces heures- l'application sera fermée)

Vous ne pouvez pas vous connecter, car

- vous n'avez pas réalisé votre inscription administrative (IA);

Veillez-vous rendre au service des inscriptions administratives, Galerie Richelieu en Sorbonne, afin de régulariser votre inscription administrative (IA)(uniquement le matin sur rendez-vous)

- vous avez réalisé votre inscription administrative (IA), mais vous n'avez pas payé vos droits.

Veillez-vous rendre à l'agence comptable, 16 rue de la Sorbonne, 75005 Paris (4^{ème} étage, bureau 410), afin de régulariser votre situation (payer vos droits).

- vous n'avez pas rendu vos livres à la bibliothèque ;

Veillez rendre les livres à la bibliothèque, afin de débloquent votre compte.

- vous êtes nouvel arrivant à Paris-Sorbonne, vous n'avez pas encore créé votre compte ENT

Veillez-vous créer un compte pour avoir accès aux services numériques (cf question 2).

- le serveur est en maintenance entre 3h et 5h du matin.

Vous ne pouvez pas vous connecter, car

- le centre d'inscription pédagogique du cursus sur lequel vous avez effectué votre inscription administrative n'est pas proposé à l'inscription pédagogique à distance ;
- le cursus sur lequel vous avez effectué votre inscription administrative n'est pas ouvert à l'inscription pédagogique à distance ;

Dans ces cas, veuillez contacter votre UFR pour réaliser vos IP.

Vous avez pu vous connecter à la page d'inscription pédagogique en ligne, mais vous avez un message d'erreur :

- de type « Ne peut pas afficher cette page » ou « La connexion a échoué »

Le serveur est actuellement surchargé, veuillez vous reconnecter ultérieurement.

- de type « une erreur critique est survenue »

Veuillez vous reconnecter ultérieurement.

Vous avez procédé à vos choix pédagogiques, vous n'arrivez pas à valider vos choix.

Si vous avez des messages d'erreur en rouge, vos choix ne correspondent pas aux modalités de connaissance du parcours. Lisez ces messages d'erreur, ils indiquent le nombre de choix que vous devez respecter (nombre d'éléments indiqués). En cas de désaccord avec le choix proposé, veuillez vous adresser à votre UFR.

Vous vous êtes trompé dans vos choix de groupes, pouvez-vous changer vos IP ?

Vous pouvez effectuer à nouveau votre IP dans l'application jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, 12h00 pour tous les niveaux licences et DU et jusqu'au jeudi 05 octobre 2017, 12 h00 pour tous les niveaux masters. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Attention : Effectuer une nouvelle IP ne vous assure pas une place dans le(s) TD dans lequel(s) vous vous étiez précédemment inscrit(s).

Pourquoi devez-vous encore vous déplacer :

- dans l'UFR de langues pour m'inscrire à une option ?

car il y a un test de niveau avant l'inscription pédagogique dans le cours magistral/TD.

- à la cellule C2i –centre Malesherbes ?

car vous devez préciser les modules que vous souhaitez passer pour obtenir votre certificat.

(Inscriptions et réinscriptions pédagogiques au C2i du mercredi 13 au mardi 19 septembre 2017, au centre Malesherbes : 13, 14, 15 septembre 2017, salle C220 ; 18 et 19 septembre 2017, bureau 316.)

Comment effectuer mon IP pour une option de sport ?

Vous devez effectuer votre inscription en ligne du 13 /09/2017, 14h au 29/09/2017 17h.

En cas de première inscription en 2017-2018, vous devez joindre en ligne un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive datant de moins de 3 mois (valable 2 ans).

Pour plus de renseignements adressez-vous au bureau des sports à Clignancourt (uniquement à Clignancourt jusqu'au 29 septembre)

Vous êtes actuellement à l'étranger pour votre semestre impair, devez-vous participer à cette campagne?

Vous n'avez pas besoin de participer à cette campagne, mais vous avez l'obligation de réaliser votre IA avant votre départ afin d'obtenir votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité et de vous faire connaître auprès de votre composante d'origine (exemple :

- étudiants en Licence 3 en partenariat avec Sciences Po.
- étudiants partis dans le cadre d'Erasmus ou d'un autre programme d'échanges).

Vous êtes étudiant salarié et vous avez fourni une demande de dispense d'assiduité à votre UFR, devez-vous participer à cette campagne?

Oui, vous devez vous inscrire aux groupes « dispensés d'assiduités » réservés aux étudiants salariés ayant fourni les justificatifs et la demande de dispense d'assiduité, au secrétariat de l'UFR.

Vous avez validé vos choix et demandé l'envoi vers votre messagerie Paris Sorbonne (ou vers votre messagerie personnelle) du contrat pédagogique, vous n'avez pas reçu de mail ?

Veillez bien vérifier l'adresse courriel indiquée sur le contrat pédagogique.

Je reçois bien le mail, mais je n'arrive pas à ouvrir le contrat pédagogique (pdf joint) ?

1 - Votre ordinateur doit être équipé d'Acrobat Reader 4 et versions plus récentes pour pouvoir ouvrir ce type de pdf version 1.3.

2 – Enregistrer le fichier sur votre ordinateur et l'ouvrir directement

L'application IPweb est compatible avec les navigateurs pouvant interpréter du code HTML 1.0 (css 2.0) et javascript 1.1 (Internet Explorer 11.0, Firefox 2.0).

Attention : Le navigateur Edge et les navigateurs mobiles ne sont pas compatibles avec l'application Ipweb.

Je suis inscrit en CPGE et parallèlement à Paris-Sorbonne, dois-je faire une inscription pédagogique en ligne ?

Vous n'êtes pas concerné par les inscriptions pédagogiques en ligne aux semestres impairs et pairs de la session 1. Toutefois il faudra contacter votre UFR début juin 2018, si votre année 2017-18 n'a pas été validée (par votre lycée et l'université) afin de passer les examens de la session 2 (du 29 juin au 05 juillet 2018).

Je suis étudiant en master : suis-je concerné par l'inscription pédagogique sur le web ?

Veillez consulter l'information relative à ce sujet dans l'espace « Actualités » de votre composante qui indique la démarche à suivre pour votre formation.

En cas de problème, **votre UFR de rattachement reste votre principal interlocuteur** pour répondre à vos questions.

En cas de difficultés fonctionnelles, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : ipweb@listes.paris-sorbonne.fr

Merci de préciser dans votre message vos nom, prénom, date de naissance, numéro d'étudiant, et de joindre une copie-écran de la page contenant le message d'erreur auquel vous êtes confronté.